

LES ANNONCES

ANNONCES LÉGALES



TYCHÉ

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros. Siège social : 48 Boulevard de Paris, 62190 LILLERS
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Béthune du 10 février 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : TYCHÉ. Siège : 48 Boulevard de Paris 62190 LILLERS. Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 5000 euros. Objet : Transports Fluviaux de Fret. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Président : Monsieur MOUCHON Grégory, demeurant 2 Place Lamartine 62400 BETHUNE. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés d'Arras.

Pour avis, Le Président.
1391259800

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes Sur décision de la gérance L'EDDYTHO, société civile immobilière au capital de 100 euros, siège social : 34 rue d'Hersin, 62620 BARLIN, RCS ARRAS n°802 980 706. Il a été décidé de transférer le siège social de la société à compter du 16 février 2017 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.
Ancienne mention : 34 rue d'Hersin, 62620 BARLIN.
Nouvelle mention : 75 rue de l'Égalité, 62290 NOEUX LES MINES.

Pour avis, La Gérance.
1391475600

SARL « STADIUM », Société à Responsabilité Limitée au capital de : 7 622,45 Euros, Siège social : Rue René Cassin, Galerie Marchande Centre Commercial LES PORTES DU TERNOIS 62130 SAINT-POL-SUR-TERNOISE

RCS ARRAS : 321.375.511
Par décision prise en AGE du 17.02.2017, Mr David REYNAT, demeurant à ROELLECCOURT (62130), 5 Rue de Fouffin, est nommé gérant de la société pour une durée illimitée en remplacement du gérant démissionnaire Monsieur Dominique PAQUEZ, qui cessera ses fonctions de gérant à compter du 01.03.2017. L'inscription modificative sera effectuée au R.C.S. d'ARRAS.

Pour avis, la Gérance
1391126300

COMMUNE DE DUISANS : ENQUETE PUBLIQUE

Permis d'Aménager modificatif de la zone d'activités rue Willy Brandt (Parc des Bonnettes).

2ème insertion :

Par arrêté municipal du 31 janvier 2017, la Ville de Duisans a décidé de soumettre à enquête publique le Permis d'Aménager modificatif de la zone d'activités rue Willy Brandt (Parc des Bonnettes).
L'enquête publique se déroule du lundi 20 février au mardi 21 mars 2017 inclus.

Monsieur Gilles PARENNA, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Claude PLICHARD, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Cinq permanences sont assurées en Mairie pour y recevoir le public :

- Le lundi 20 février de 9h à 12h,
- Le mardi 28 février de 14h à 17h,
- Le mercredi 8 mars de 9h à 12h,
- Le jeudi 16 mars de 9h à 12h,
- Le mardi 21 mars de 14h à 17h.

Le dossier et le registre d'enquête sont tenus à la disposition du public à la Mairie de Duisans. Le dossier est consultable sur le site internet de la Ville (www.duisans.fr) et sur le site internet de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (www.laportedesvallees.fr) afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner ses observations éventuelles.

1391595900

L'Avenir de l'Artois

Habilités à recevoir les annonces judiciaires et légales pour tout le département du Pas-de-Calais
Paraît le mercredi (Arras)
Paraissent le jeudi (Béthune, Lillers, Bas-Pays / Bruay, Auchel / Lens, Liévin, Bully-les-Mines)
Tirage moyen : 15 317 exemplaires - Actionnaire principal : Groupe Rossel - La Voix SA
Commission paritaire n° 1017 C 79930 - Fondé en 1919 - Dépôt légal à parution
Édité par la Société Nouvelle Nord Littoral - S.A. au capital de 193.930 euros

Président
Marian Bonieux

Directeur général et directeur de la publication
David Guévert

Rédacteur en chef
Frédéric Patronio

Rédacteurs en chef adjoints
Aurélien Delforge - Nicolas De Ruyffelaere

Rédaction
Cécile Braune - Antoine Da Silva
Stéphanie Hameaux - Christophe Vincent
Mylène Réveille
redaction-arras@lavenirdelartois.fr
redaction@lavenirdelartois.fr

Directeur commercial
Jérôme Dimarçq

Publicité
Déborah Puma - 06.49.66.61.45
Virginie Verhaeghe - 06.76.71.82.88

Publicité extra-locale
PHR Nord - GIE F.N.H.
03.28.41.49.32 - 06.19.62.13.49
sbrassart.phr@gmail.com

Responsable prémedias
Dominique Bouvier

Prémedias
Christine Delpierre - Caroline Demarly
Kévin Domergue - Jean-Luc Hamez
Benoît Mancuso - Cédric Marquant
Sébastien Théry - Marie-Paule Van Staen
Louise Beaumont

Annonces légales - Nécrologie
Amélie Givert
05.20.68.28.92 - agivert@lavenirdelartois.fr

Accueil - Petites annonces - Publicité
Dominique Parisi
23, rue des Treilles - BP n° 21
62401 Béthune Cedex
Tél. 03.21.01.66.00 - Fax. 03.21.01.66.21

Abonnement Service clients
03.66.89.04.14
serviceclientshebdo@nordlittoral.fr
Groupe Nord Littoral
CS 10549 - 59023 Lille Cedex

Imprimerie
Presse Flamande
55, rue du Milieu - B.P. 139
Hazebrouck cedex - 59523
Imprimé sur papier garantissant la gestion durable des forêts

Provenance du papier :
France et Espagne
- Taux de fibres recyclées : supérieur à 50% et jusqu'à 100%
- La fabrication de ce journal a généré l'émission de 105g eq CO2

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTRIELLES
BUREAU DES PROCEDURES D'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT
SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS ARTOIS-GOHELLE

COMMUNES de AUCHEL, BARLIN, BETHUNE, BEUVRY, BRUAY-LA-BUISSIÈRE, CALONNE-RICOUART, CAMBLAIN-CHATELAIN, DIVION, FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE, GOSNAY, HAILLICOURT, HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, HOUDAIN, RUITZ et VERQUIGNEUL

PROJET DE CREATION DE DEUX LIGNES DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 13 février 2017, une enquête publique relative au projet de création de deux lignes de bus à haut niveau de service, aura lieu pendant 32 jours consécutifs, du 13 mars au 13 avril 2017 inclus. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation formulée au titre de la Loi sur l'eau présentée par le Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle.

Cette enquête se déroulera sur les communes de AUCHEL, BARLIN, BETHUNE, BEUVRY, BRUAY-LA-BUISSIÈRE, CALONNE-RICOUART, CAMBLAIN-CHATELAIN, DIVION, FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE, GOSNAY, HAILLICOURT, HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, HOUDAIN, RUITZ et VERQUIGNEUL.

Le siège d'enquête est fixée en mairie de BRUAY-LA-BUISSIÈRE.

La commission d'enquête est ainsi constituée :

Président : Monsieur Gérard GUILBERT, géomètre du cadastre, retraité ;

Membres : Monsieur Didier COURQUIN, architecte d'intérieur ;

et Monsieur Michel HOUDAIN, retraité de la Gendarmerie Nationale.

En cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par ses soins ordonne l'interruption de l'enquête, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de reprise de l'enquête. Le public est informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête comprenant l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale du 9 février 2017 en mairies de AUCHEL, BARLIN, BETHUNE, BEUVRY, BRUAY-LA-BUISSIÈRE, CALONNE-RICOUART, CAMBLAIN-CHATELAIN, DIVION, FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE, GOSNAY, HAILLICOURT, HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, HOUDAIN, RUITZ et VERQUIGNEUL aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit :

pour la mairie de	horaires
AUCHEL	Du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h15
BARLIN	Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00
BETHUNE	Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le samedi de 9h30 à 12h00
BEUVRY	Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le samedi de 10h00 à 12h00
BRUAY-LA-BUISSIÈRE, Maison des services, 39 rue Bérégovoy	Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h00 à 12h00
CALONNE-RICOUART	du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 10h15 à 12h00
CAMBLAIN-CHATELAIN	Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
DIVION	Le lundi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 ; le mardi, de 8h30 à 12h00 ; du mercredi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 10h00 à 12h00
FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE	les lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; fermée le jeudi après-midi
GOSNAY	du lundi au vendredi, de 10h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
HAILLICOURT	Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 10h00 à 12h00
HESDIGNEUL-LES-BETHUNE	Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h00 et les mercredi et samedi de 11h00 à 12h00
HOUDAIN	Du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
RUITZ	du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 10h00 à 12h00 ; fermée le samedi pendant les vacances scolaires
VERQUIGNEUL	du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h30 à 12h00

L'ensemble du dossier sera consultable sur le site internet du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle : <http://www.bulles-tadao.fr/dossier-complet-enquete-publique-bulles/>. Un poste informatique sera mis à la disposition des personnes qui souhaitent consulter ce dossier en Préfecture du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP) - rue Ferdinand Buisson 62020 ARRAS Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30. L'avis de l'autorité environnementale sera consultable sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais.

Les intéressés pourront soit consigner leurs observations sur les registres qui seront ouverts à cet effet en mairies, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de BRUAY-LA-BUISSIÈRE, soit les adresser par courrier électronique au président de la commission d'enquête, à l'adresse suivante : enquete.busartoisgohelle@gmail.com. Les observations et propositions réceptionnées par le président de la commission d'enquête seront accessibles sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes Publiques / Eau ». Les courriers électroniques seront également annexés au registre de la mairie-siège par le président de la commission d'enquête.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations :

- le lundi 13 mars 2017 de 9h00 à 12h00, en mairie de BRUAY-LA-BUISSIÈRE ; le lundi 13 mars 2017, de 15h00 à 18h00, en mairie de BETHUNE ;
- le jeudi 16 mars 2017, de 14h00 à 17h00, en mairie de DIVION ;
- le samedi 25 mars 2017, de 9h30 à 12h00, en mairie de BETHUNE ;
- le samedi 1er avril 2017, de 9h00 à 12h00, en mairie de BRUAY-LA-BUISSIÈRE ; le mardi 4 avril 2017, de 14h00 à 17h00, en mairie de DIVION ;
- le jeudi 13 avril 2017, de 14h00 à 17h00, BRUAY-LA-BUISSIÈRE ;
- le jeudi 13 avril 2017, de 14h00 à 17h00, en mairie de DIVION ;
- le jeudi 13 avril 2017, de 14h30 à 18h00, en mairie de BETHUNE.

Toutes informations sur le projet pourront être demandées au Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle, 39 rue du 14-Juillet, CS 70173, 62303 LENS Cedex, téléphone : 08.00.40.92.09.

A l'issue de l'enquête, le président de la commission d'enquête disposera d'un délai de 30 jours pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée en mairies de AUCHEL, BARLIN, BETHUNE, BEUVRY, BRUAY-LA-BUISSIÈRE, CALONNE-RICOUART, CAMBLAIN-CHATELAIN, DIVION, FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE, GOSNAY, HAILLICOURT, HESDIGNEUL-LES-BETHUNE, HOUDAIN, RUITZ et VERQUIGNEUL ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau ».

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DPI-BPUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, la Préfète du Pas-de-Calais statuera par arrêté sur la demande d'autorisation formulée au titre de la Loi sur l'eau.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous consultez GRATUITEMENT les annonces légales de moins d'un an

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises